



Point d'information sur le petit coléoptère des ruches :



Apicultrices, apiculteurs, bonjour

Depuis ce début d'année 2024, **10 ruchers** ont été identifiés comme nouvellement contaminés par le petit coléoptère des ruches (PCR).

Pour rappel voici les **5 ruchers contaminés** déjà recensés dans le dernier point d'information :

- 19/01/2024 : un rucher au nord de la commune de Saint-Joseph,
- 03/03/24 : un rucher au niveau de la rivière des remparts, Saint-Joseph,
- 05/03/2024 : un rucher à l'ouest de la commune de Saint-Joseph,
- 08/03/2024 : un rucher à la Plaine des Grègues, Saint-Joseph,
- 09/03/2024 : un rucher à Bassin Plat, Saint-Pierre.

Depuis mi-mars 2024, on compte **5 nouvelles détections d'infestation par le petit coléoptère** : elles ont été rapportées par des apiculteurs puis confirmées par le GDS ou faites directement par les agents du GDS lors de visites sanitaires.

• La première détection a été constatée le 16/03/2024 à l'Est de la commune de Saint-Joseph, à environ 1 km des deux derniers foyers de Saint-Joseph. Dans ce rucher, un seul coléoptère adulte a été détecté et prélevé ;

• La seconde a eu lieu le 25/04/2024 au niveau de Langevin, à Saint-Joseph. Dans ce rucher, 8 adultes et 2 larves de PCR ont été repérés. La plupart de ces individus se trouvaient dans une ruche quasi-désertée contenant encore des cadres de réserve ;

• La troisième a été faite le 02/05/2024 en plein centre de Saint-Joseph ; elle confirme ainsi l'installation pérenne du PCR dans cette zone. Dans ce rucher, seuls 2 coléoptères adultes ont été prélevés ;

• La quatrième a été réalisée aux Lianes, à Saint-Joseph, le 15/05/2024. Trois adultes PCR ont été vus dans 3 ruches différentes : 2 sur les dessus de cadres et 1 sur un couvre-cadre.

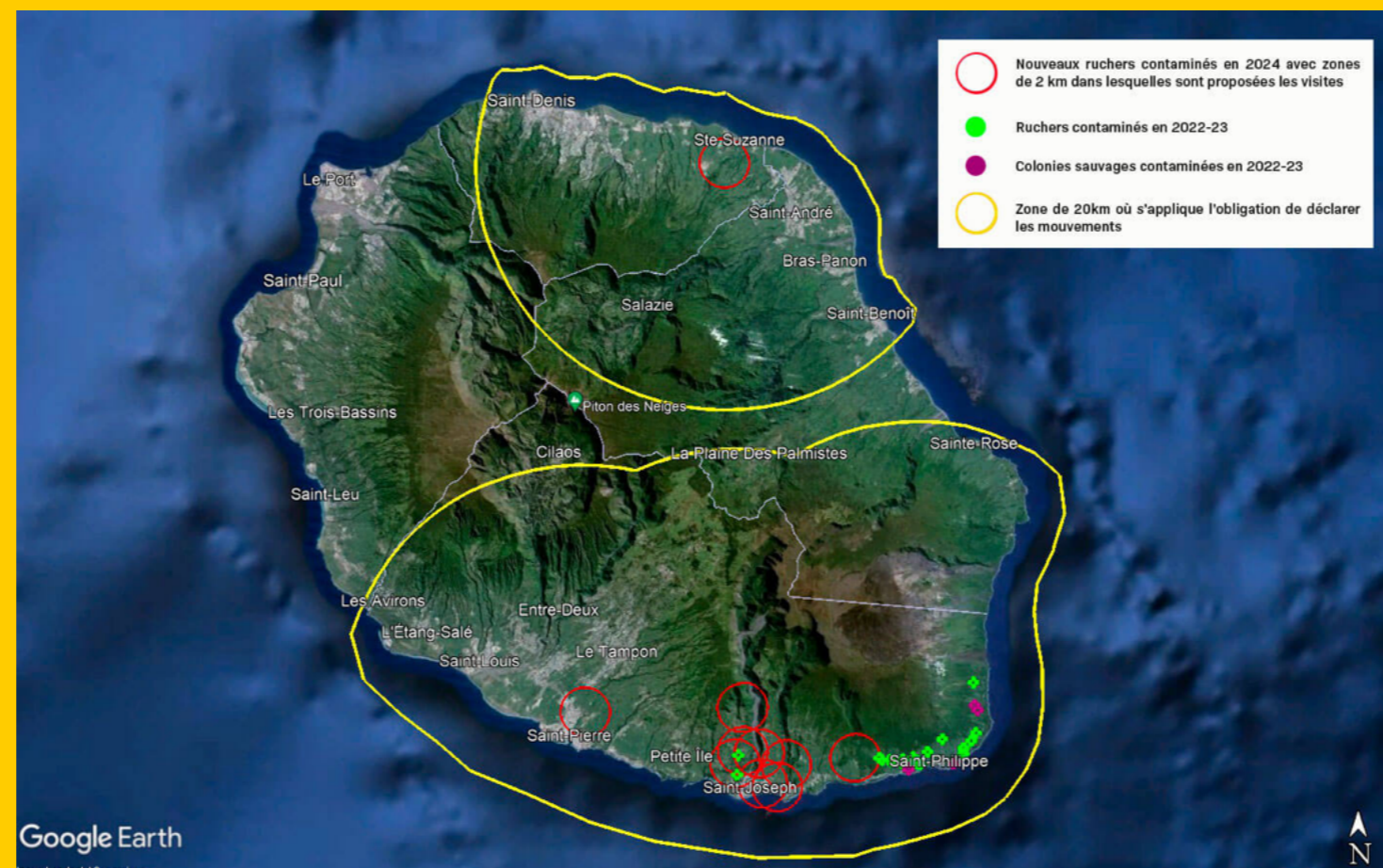
• La dernière détection remonte au 17/05/2024 à Sainte-Suzanne. Le contrôle total du rucher a révélé la présence de 3 adultes PCR, traduisant un faible niveau d'infestation du rucher.

Ce nouveau foyer nous montre que le PCR gagne petit à petit du terrain sur l'île et qu'il est important de rester vigilant afin de détecter sa présence dans les ruchers de toute l'île.

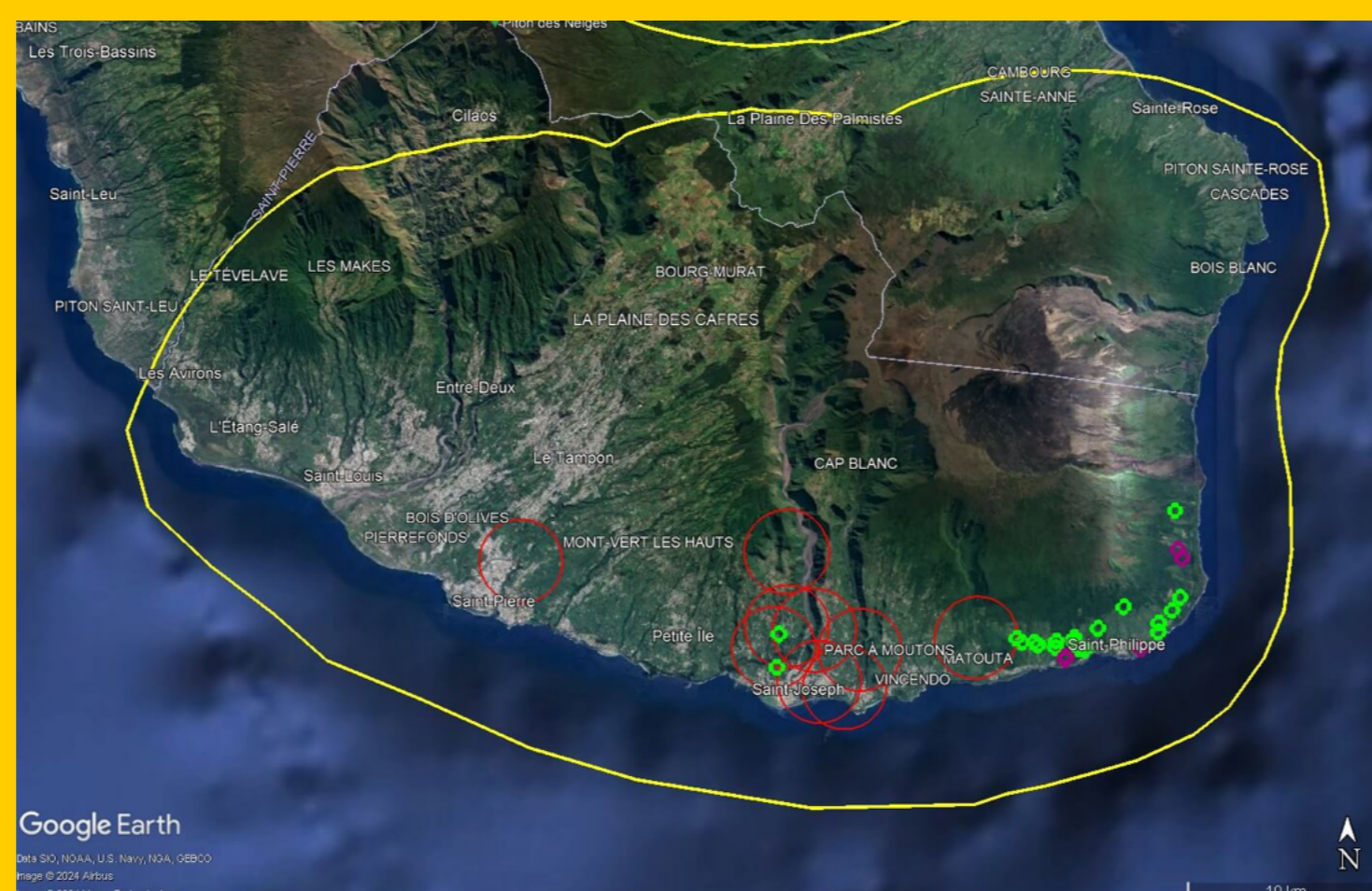
A noter que pour chaque nouvelle détection, les apiculteurs recensés dans notre base de données possédant des ruchers dans la zone des 2km autour des ruchers contaminés, sont contactés par les agents du GDS pour les informer et leur proposer une **visite d'accompagnement à la détection et la gestion du PCR**. Ces visites sont accessibles gratuitement à tous les apiculteurs ; n'hésitez pas à contacter **Alexandra du GDS au 06 92 88 13 41** pour en solliciter une sur votre rucher !

N'hésitez pas à nous signaler également les colonies sauvages que vous repérez afin qu'elles soient contrôlées pour la présence éventuelle de PCR. Cela permettra d'améliorer la connaissance de la propagation de ce nuisible sur l'île.

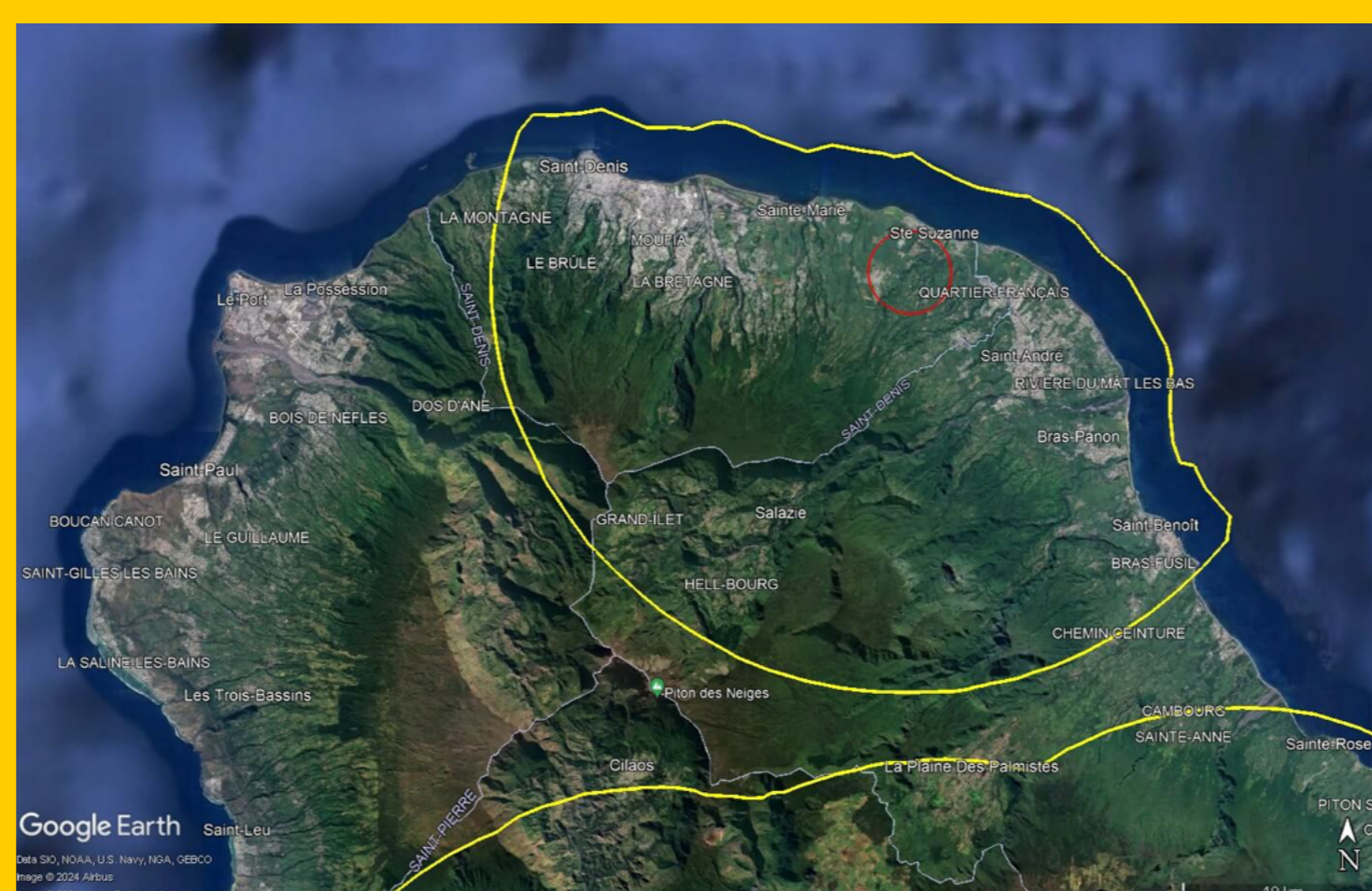
Vous pouvez visualiser ces nouvelles détections sur la carte ci-dessous :



LOCALISATION DES COLONIES CONTAMINÉES PAR LE PCR SUR LA TOTALITÉ DE L'ÎLE DE LA RÉUNION DEPUIS SON INTRODUCTION EN JUILLET 2022



LOCALISATION DES COLONIES CONTAMINÉES PAR LE PCR DANS LE SUD DE L'ÎLE DE LA RÉUNION DEPUIS SON INTRODUCTION EN JUILLET 2022



LOCALISATION DU DERNIER RUCHER CONTAMINÉ PAR LE PCR AU NORD DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

L'impact actuel du petit coléoptère sur les colonies infestées est encore négligeable : aucune présence de larves n'a été constatée sur des cadres de réserve ou de couvain, aucune de trace non plus de miel fermenté dans les colonies infestées. Cependant, dans le cadre du suivi du niveau d'infestation effectué par le GDS sur deux ruchers de St Joseph et St Joseph, une forte infestation par des larves a été constatée à plusieurs reprises : dans des nourissours courts-cadres contenant un reste de sirop de sucre et sur des planchers ajourés, troussés, recouverts de pollen, comme vous pouvez le constater sur les vidéos en lien. Cela témoigne de l'augmentation des populations de PCR sur l'île.

Il est donc utile de le détecter rapidement au sein de son rucher afin de pouvoir empêcher sa multiplication dans les colonies les plus faibles. Ainsi, si vous possédez des ruches à proximité des ruchers récemment détectés infestés, vous êtes invités à les contrôler et y installer des pièges à huile intercadres.

Par ailleurs, des expérimentations ont été lancées par le GDS afin d'évaluer l'efficacité de différents types de pièges. Quatre types de pièges sont actuellement testés sur 2 ruchers situés à Saint-Philippe et Saint-Joseph. En plus des pièges à huile inter-cadres testés sur les 15 colonies en test, des pièges de type « chiffonnette », « boîte CD » adhésif avec appât de candi protéiné et des « plateau de fond de ruche ajouré » rempli d'huile sont testés sur des lots de 5 ruches.



Pour rappel, du fait de la réglementation européenne en vigueur, il est :

• Obligatoire de rapporter toute suspicion de la présence du petit coléoptère sur vos ruches au GDS par téléphone au 06 92 88 13 41 ;

• Obligatoire de déclarer à la DAAF les mouvements de colonies peuplées et de hausse de miel dans la zone des 20km autour des ruchers contaminés par voie papier ou via [ce lien](#) ;

• Interdit d'exporter des abeilles ou produits apicoles non transformés vers l'Europe.

Par ailleurs, il est toujours :

• Fortement déconseillé de sortir des colonies peuplées des zones contaminées

• Conseillé de faire une inspection approfondie des hausses de miel avant de les transporter depuis un rucher en zone contaminée vers une miellerie hors zone

Enfin pour information pour ceux qui souhaitent y assister, la restitution de l'enquête réalisée fin 2023 sur « la gestion du petit coléoptère des ruches à la Réunion » par Géraldine Coronado-Pertriaux dans le cadre de sa thèse en sociologie de l'action publique au CIRAD, aura lieu en visioconférence le vendredi 7 juin 2024 à 14h. La première partie de la conférence sera dédiée à la présentation des résultats (env. 40min), puis un temps sera consacré aux questions et échanges avec les participants.

Le lien pour rejoindre la conférence est [ici](#).

Bien cordialement,

Le pôle apicole du GDS Réunion



1 Rue du Père Hauck - 97418 La plaine des Cafres - La Réunion

Mail : courrier@gds974.re - Tél : 02 62 27 54 07 - Fax : 02 62 27 55 47



« Cette opération est cofinancée par l'Union européenne et le Département de La Réunion dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Réunion - FEADER 2014-2020 »